

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 894 à 908

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet un rapport au Parlement avant le 30 juin 2014 étudiant la possibilité de prendre en compte les périodes de stages mentionnés à l'article L. 612-11 du code de l'éducation dans la durée de cotisation d'assurance vieillesse, et les moyens de financer une telle mesure.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	894	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	895	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	896	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	897	de	M.	François Asensi
Adt n°	898	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	899	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	900	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	901	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	902	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	903	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	904	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	905	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	906	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	907	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	908	de	M.	Gabriel Serville